

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025 : SUMÈNE ARTENSE GÈRE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce changement vise à :

- RESPECTER la réglementation en vigueur
- MUTUALISER les moyens techniques, humains et financiers
- HARMONISER le service et les tarifs
- PROTÉGER l'environnement via un service d'astreinte 7j/7j 24h/24



VOTRE NOUVEL INTERLOCUTEUR :

- NOTRE ADRESSE : Sumène Artense communauté, Service Assainissement Collectif, 21, rue du Calalet, 18240 SAIGNES
- NOUS CONTACTER : contact@sumene-artense.com | 04 71 40 62 66 | www.sumene-artense.com
- ACCUEIL DU PUBLIC : Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h | Le mercredi et le vendredi : de 9h à 12h

**Sumène
Artense**
—COMMUNAUTÉ—

(hors problème en partie privée), veuillez contacter l'astreinte assainissement